



Commission
européenne



Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2016

France

Le deuxième volume du rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2016 inclut 28 rapports nationaux. Il s'appuie sur les données quantitatives et qualitatives les plus récentes pour présenter et évaluer les principales mesures stratégiques actuellement mises en œuvre dans chaque État membre de l'Union, en se concentrant principalement sur les changements intervenus depuis le milieu de l'année 2015. Il complète ainsi les sources d'information existantes offrant une description des systèmes d'éducation et de formation nationaux.

Les rapports nationaux sont structurés de la façon suivante: La section 1 propose une présentation statistique des principaux indicateurs en matière d'éducation et de formation. La section 2 définit brièvement les principaux points forts et défis du système d'éducation et de formation du pays concerné. La section 3 porte sur les dépenses d'éducation ainsi que sur les difficultés associées à l'évolution démographique et aux compétences. La section 4 se concentre sur les thèmes de l'abandon scolaire, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants et des compétences de base, qui sont des domaines importants pour lutter contre les inégalités et promouvoir l'inclusion. La section 5 explore les politiques visant à moderniser l'enseignement scolaire et s'intéresse, entre autres, à la profession enseignante et aux compétences numériques et linguistiques. La section 6 traite des mesures de modernisation de l'enseignement supérieur. Enfin, la section 7 porte sur l'enseignement et la formation professionnels ainsi que sur la formation des adultes.

Le présent manuscrit a été achevé le 15 septembre 2016.

ec.europa.eu/education/monitor

1. Indicateurs clés

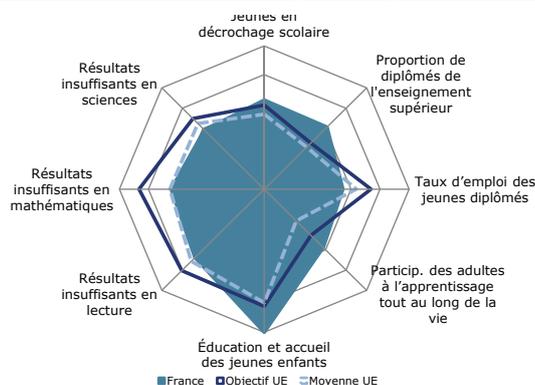
		France		Moyenne de l'UE		
		2012	2015	2012	2015	
Valeurs de référence Éducation et formation 2020						
Jeunes abandonnant prématurément leurs études ou leur formation (18-24 ans)	Total	11,8%	9,3%	12,7%	11,0%	
Proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (30-34 ans)	Total	43,3%	45,1%	36,0%	38,7%	
Éducation et accueil des jeunes enfants (EAJE) (de 4 ans à l'âge de la scolarité obligatoire)		100,0% ¹¹	100,0% ¹⁴	93,2% ¹¹	94,3% ¹⁴	
Proportion de jeunes de 15 ans ayant des résultats insuffisants en:	Lecture	18,9%	:	17,8%	:	
	Mathématiques	22,4%	:	22,1%	:	
	Sciences	18,7%	:	16,6%	:	
Taux d'emploi des diplômés récents de l'enseignement supérieur (20-34 ans ayant obtenu leur diplôme un à trois ans avant l'année de référence)	CITE 3-8 (total)	76,4%	72,3%	75,9%	76,9%	
Participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie (25-64 ans)	CITE 0-8 (total)	5,7%	18,6%	9,2%	10,7%	
Autres indicateurs contextuels						
Investissements dans l'éducation	Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB	5,5%	5,5% ¹⁴	5,0%	4,9% ^{14,p}	
	Dépenses en faveur des établissements publics et privés par élève en € SPA	CITE 1-2	€6.199	€6.095 ¹³	:	: ¹³
		CITE 3-4	€9.856 ^{d)}	€9.800 ¹³	:	: ¹³
		CITE 5-8	€11.620	€11.724 ¹³	:	: ¹³
Jeunes abandonnant prématurément leurs études ou leur formation (18-24 ans)	Nés dans le pays	11,0%	8,7%	11,6%	10,1%	
	Nés à l'étranger	23,2%	16,5%	24,9%	19,0%	
Taux de diplômés de l'enseignement supérieur (30-34 ans)	Nés dans le pays	44,3%	46,1%	36,7%	39,4%	
	Nés à l'étranger	37,1%	38,7%	33,8%	36,4%	
Taux d'emploi des diplômés récents en fonction du niveau d'instruction (20-34 ans ayant obtenu leur diplôme un à trois ans avant l'année de référence)	CITE 3-4	66,9%	62,5%	69,7%	70,8%	
	CITE 5-8	83,1%	79,2%	81,5%	81,9%	
Mobilité à des fins d'apprentissage	Mobilité des étudiants en provenance de l'étranger (1er cycle - 'licence')	: ¹³	: ¹⁴	5,5% ¹³	5,9% ¹⁴	
	Mobilité des étudiants en provenance de l'étranger (niveau master)	: ¹³	: ¹⁴	13,6% ¹³	13,9% ¹⁴	

Sources: Eurostat (voir section 9 pour plus d'informations); OCDE (PISA).

Remarques: les données font référence à des moyennes pondérées de l'UE et couvrent un nombre différent d'États membres en fonction de la source; b= rupture dans la série temporelle, d= définition différente, p= provisoire, u= faible fiabilité, 11= 2011, 13= 2013, 14= 2014.

Pour plus d'informations, voir la section correspondante du volume 1 (ec.europa.eu/education/monitor).

Graphique 1. Positionnement par rapport aux meilleurs (polygone extérieur) et aux moins bons (centre)



Source: calculs de la DG Éducation et culture, sur la base de données d'Eurostat (EFT 2015) et de l'OCDE (PISA 2012).

Remarque: tous les résultats sont placés entre un maximum (les meilleurs, représentés par le polygone extérieur) et un minimum (les moins bons, représentés par le centre du graphique).

2. Points saillants

- La France est engagée dans trois grandes réformes couvrant tous les secteurs et niveaux d'éducation et de formation. Les réformes de l'enseignement obligatoire, de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle visent à améliorer l'équité et l'efficacité grâce à la prévention précoce, à l'enseignement collaboratif et à de nouveaux modèles de gouvernance.
- Les résultats des élèves sont fortement liés à leur milieu socio-économique. Trop de jeunes quittent l'école en étant peu ou pas qualifiés.
- Il existe de grands écarts de performance entre les écoles. Les écoles défavorisées emploient moins d'enseignants expérimentés, et la ségrégation scolaire reflète le milieu socio-économique, le parcours académique et l'origine migratoire, ainsi que la ségrégation résidentielle.
- La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur est élevée. Compte tenu de ses droits d'inscription relativement bas et de son libre accès, le système universitaire est toutefois mis à rude épreuve par une population estudiantine de plus en plus nombreuse.
- Malgré une plus grande priorité accordée à l'enseignement primaire, les dépenses restent inégales entre les différents cycles d'études. En comparaison internationale, les dépenses par élève consacrées à l'enseignement secondaire de deuxième cycle sont beaucoup plus élevées.

3. Investir dans l'éducation pour relever les défis liés à la démographie et aux compétences

En 2014, les dépenses publiques consacrées à l'éducation, exprimées en pourcentage du PIB, sont restées supérieures à la moyenne de l'UE (5,5 % contre 4,9 %)¹. Par rapport aux autres pays de la zone euro, la plupart des dépenses supplémentaires, exprimées en pourcentage du PIB, s'expliquent par le nombre d'élèves (Commission européenne 2016). Les dépenses consacrées à l'éducation restent toutefois inégales entre les différents cycles d'études. Par rapport à la moyenne de l'OCDE, en 2012, les dépenses par élève sont faibles pour l'éducation des jeunes enfants, ainsi que pour l'enseignement primaire (15 % inférieures à la moyenne), mais elles sont significativement plus élevées pour l'enseignement secondaire de deuxième cycle (32 % supérieures à la moyenne) (OCDE 2015). À 2 % au-dessus de la moyenne de l'OCDE, les dépenses publiques par étudiant dans l'enseignement supérieur ont diminué de 3,5 % entre 2010 et 2014. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation constante de la population estudiantine², laquelle n'a pas été accompagnée d'une hausse proportionnelle du budget. L'augmentation du nombre d'étudiants devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie (MENESR 2015a). L'éducation et la recherche figurent parmi les trois priorités du budget prévisionnel de l'État français pour 2017, qui propose une augmentation de 2,9 milliards d'euros pour ces deux postes (ministère de l'éducation 2016).

En 2015, le taux d'emploi des 25-64 ans a été légèrement inférieur à la moyenne de l'UE pour les travailleurs peu et moyennement qualifiés: 52,2 % contre 53,2 % pour les premiers et 72,6 % contre 73,9 % pour les seconds. A 83,9 %³, ce taux était proche de la moyenne pour les travailleurs hautement qualifiés,.

La réforme 2013-2017 de l'enseignement obligatoire vise à investir plus, mieux et très tôt, dès l'enseignement préscolaire. En accordant une plus grande attention à la prévention, la réforme devrait permettre d'améliorer la rentabilité des dépenses publiques à moyen terme. En juin 2016, le gouvernement a annoncé une revalorisation des traitements des enseignants et du personnel (voir section 6) afin de rendre la profession plus attrayante. La Cour des comptes a

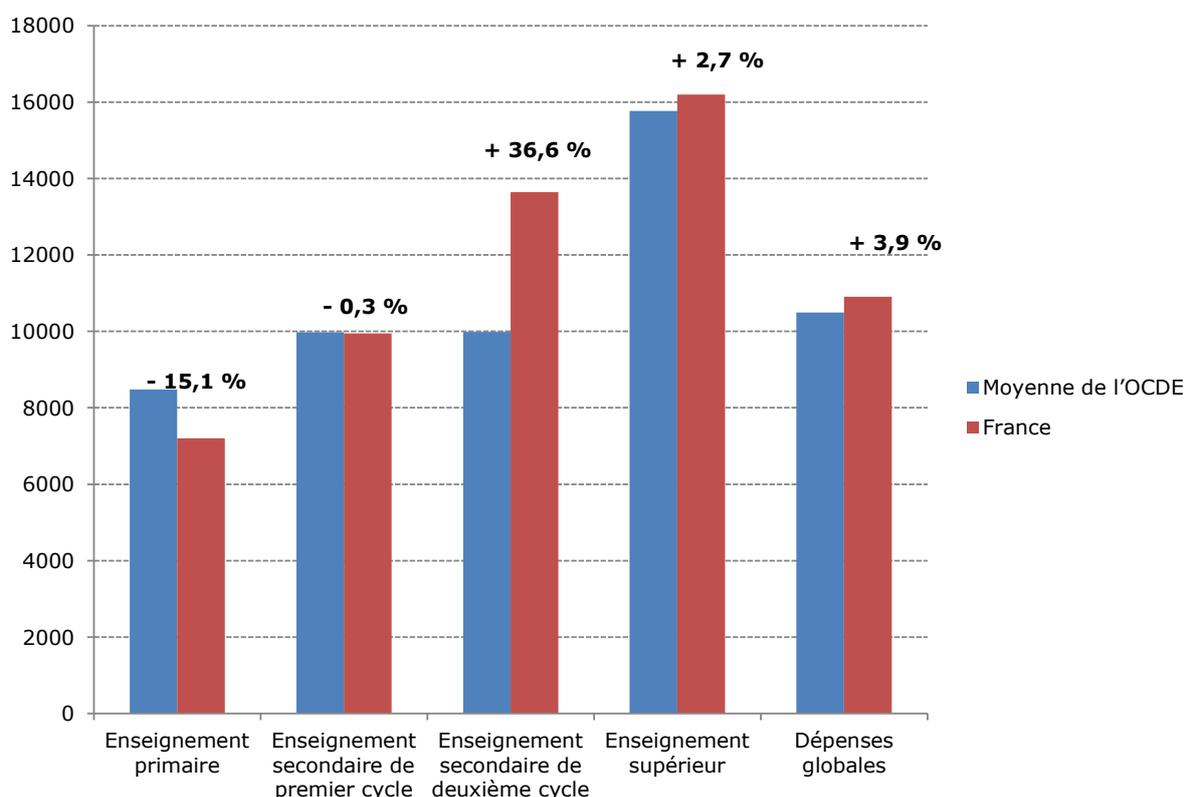
¹ Source: Eurostat, base de données des dépenses des administrations publiques par fonction (CFAP).

² Par rapport à l'année précédente, le nombre d'étudiants inscrits à l'université a augmenté de 2,4 % lors de l'année scolaire 2015/2016.

³ Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail. Code des données en ligne: lfsa_ergaed. Peu qualifiés = CITE 0-2; moyennement qualifiés = CITE 3-4; hautement qualifiés = CITE 5-8.

préconisé une réduction des coûts de l'enseignement secondaire de deuxième cycle (*lycées*) (Cour des comptes 2015a). De plus en plus⁴ d'élèves réussissent leurs épreuves de baccalauréat professionnel (ministère de l'éducation 2016a); les dépenses publiques moyennes par étudiant consacrées à la formation professionnelle y sont élevées.

Graphique 2. Dépenses annuelles par élève/étudiant en fonction du niveau d'instruction (2012)



Source: OCDE 2015a.

4. Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion

En 2015, le taux d'abandon scolaire⁵ précoce en France est resté inférieur à la moyenne de l'UE (9,3 % contre 11 %) et proche de l'objectif national Europe 2020, fixé à 9,5 %. Les élèves nés à l'étranger sont beaucoup plus exposés au risque d'abandon scolaire précoce que ceux nés en France (16,5 % contre 8,7 %). Contrairement à la tendance observée dans l'UE, le taux d'abandon chez les filles a augmenté, passant à 8,5 % (contre une moyenne de 5,7 % dans l'UE). Par conséquent, l'écart entre les filles et les garçons se réduit en France, le taux d'abandon chez les garçons étant de 10,1 %. Les statistiques nationales montrent que la proportion de jeunes, située à 15 % au cours de la période 2011/2013, qui quittent le système éducatif sans avoir obtenu un diplôme⁶ reste importante.

Tous les enfants de 4 à 6 ans fréquentent l'enseignement préscolaire ainsi que la quasi-totalité des enfants de 3 ans.. Après une chute spectaculaire de 35 % en 2000 à 12 % en 2012, le taux de scolarisation chez les 2-3 ans s'est stabilisé autour de 12 % en France métropolitaine (DEPP 2016a). Cette stabilisation s'explique, selon toute vraisemblance, par la forte

⁴ Ils sont passés de 14,2 % en 2010 (avant la réforme du système de formation professionnelle) à 22,9 % en 2015-2016.

⁵ Le taux d'abandon scolaire précoce concerne la France métropolitaine.

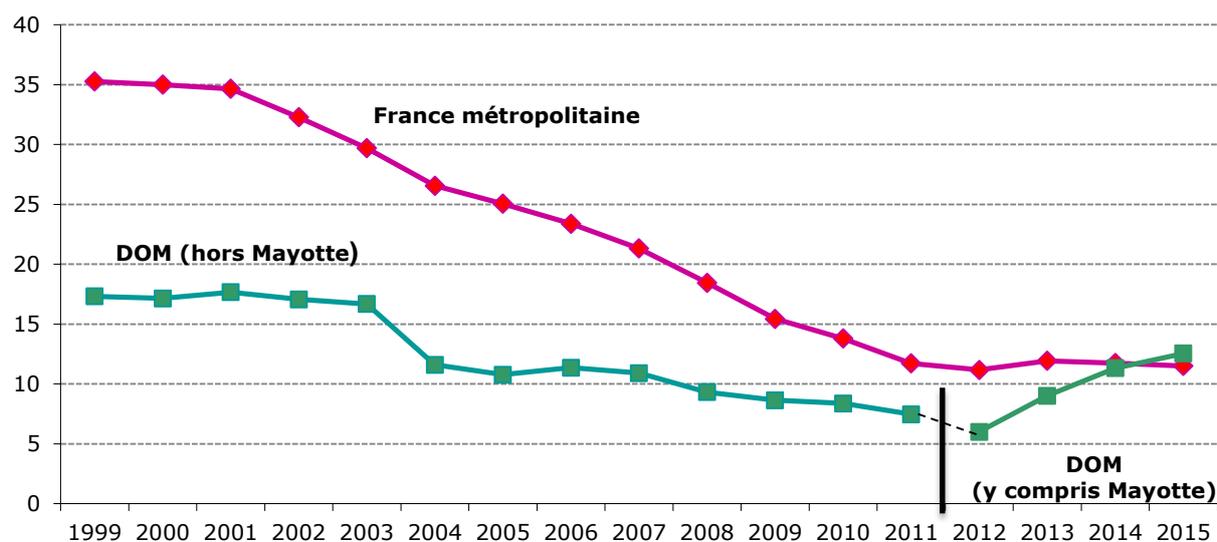
⁶ Jeunes sans aucune qualification d'un niveau au moins égal à l'enseignement secondaire de deuxième cycle (BAC, CAP, BEP). Ce pourcentage concerne la France métropolitaine.

priorité accordée à l'enseignement préprimaire par la réforme de 2013, et en particulier au taux de participation des enfants de moins de 3 ans⁷.

Le programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (PISA) et plusieurs enquêtes nationales révèlent de fortes inégalités en matière d'éducation liées au milieu socio-économique des élèves. Les élèves qui sont issus d'un milieu socio-économique défavorisé, sont de sexe féminin, parlent en famille une autre langue que la langue d'enseignement, n'ont pas été préscolarisés⁸ et suivent une filière professionnelle sont surreprésentés parmi les moins bons en mathématiques (OCDE 2016a).

Il existe des écarts importants entre les écoles dans les niveaux d'acquisition des compétences de base. Ces écarts s'accompagnent d'une répartition inégale des enseignants expérimentés⁹ entre les écoles et de grandes disparités selon les académies dans l'accompagnement des élèves moins performants (DEPP 2016b). Le risque pour les élèves issus d'un milieu socio-économique comparable d'être moins bons en mathématiques dans les écoles défavorisées que dans les écoles favorisées sur le plan socio-économique est près de quatre fois supérieur à la moyenne de l'OCDE (OCDE 2016a). La ségrégation scolaire reflète le milieu socio-économique, le parcours académique et l'origine migratoire, mais s'explique également par la ségrégation résidentielle (CNESCO 2015, IGEN 2015, DEPP 2016b).

Graphique 3. Taux de scolarisation des enfants de deux ans en France métropolitaine et dans les DOM



Remarque: les données portent sur les écoles publiques et privées (sous contrat).

Source: DEPP (2016a).

En terme de réponse politique, la réforme globale de l'enseignement obligatoire de 2013 place l'éducation inclusive au centre de ses priorités. Elle comprend également des mesures spécifiques pour réduire les inégalités.

Le plan 2015 de lutte contre l'abandon scolaire a été en grande partie mis en œuvre en 2015/2016, mais l'indispensable adaptation des systèmes d'information et de communication pour relier entre elles les données sur la jeunesse provenant de sources différentes nécessitera plus de temps. Une mesure clé adoptée en 2015 est le «droit au retour en formation»: tout jeune adulte (âgé de 16 à 25 ans) ayant quitté l'école sans un diplôme ou une qualification peut suivre une formation afin d'obtenir un diplôme.

⁷ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

⁸ D'après l'étude PISA, la France est l'un des quatre pays de l'OCDE où la participation à l'enseignement préscolaire a le plus d'effet bénéfique pour les élèves issus de l'immigration.

⁹ 37,4 % des enseignants en éducation prioritaire ont moins de 35 ans et 7,7 % ne sont pas titulaires, contre respectivement 25,7 % et 4,8 % hors éducation prioritaire (OCDE 2015b).

D'autres mesures visent à promouvoir une *approche globale de l'école*, en vertu de laquelle la communauté scolaire s'engage dans une action collective et collaborative en étroite coopération avec les acteurs extérieurs. Cette approche devrait également aider à prévenir l'abandon scolaire précoce. La plupart des régions prennent désormais part à des «projets éducatifs régionaux». Les travaux liés à l'enseignement préprimaire se poursuivent. Une initiative interministérielle (ministère de l'éducation 2016b) a été récemment initiée afin de mobiliser les différents acteurs locaux dans l'élaboration des politiques éducatives, sociales et familiales, dans le but d'augmenter le taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans un enseignement préprimaire de qualité.

Axé sur les écoles des zones défavorisées, la mise en œuvre du plan d'«Éducation prioritaire»¹⁰, adopté en 2014, devrait être finalisée en 2017, avant de faire l'objet d'une évaluation en 2018/2019. En 2016/2017, les efforts se concentreront sur la poursuite de la mise en place des dispositifs «*Plus de maîtres que de classes*» et «*École ouverte*», introduits par la réforme, sur l'augmentation du taux de scolarisation des enfants de moins de trois ans¹¹ et sur une meilleure gestion du plan.

Durant l'année scolaire 2014/2015, le système éducatif français a accueilli 52 500 élèves allophones nouvellement arrivés (DEPP 2015a). L'approche adoptée par la France pour accueillir les élèves nouvellement arrivés se caractérise par la fourniture d'informations utiles (remise d'une brochure disponible en plusieurs langues), l'évaluation des compétences scolaires déjà acquises ainsi qu'en langue française, et la fourniture d'un soutien à l'apprentissage du français langue seconde. Le dispositif «*Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration*» est une bonne pratique¹² qui consiste à organiser des formations pour les parents au sein des écoles. L'objectif est de leur enseigner les valeurs de la République française, ainsi que le fonctionnement et les attentes du système éducatif vis-à-vis des familles des élèves.

Encadré 1: Mobiliser l'éducation et la recherche françaises dans la lutte contre la radicalisation violente

En mai 2016, la France a adopté son deuxième plan d'action interministériel contre la radicalisation et le terrorisme¹³. Le plan comprend 80 mesures, dont 50 sont nouvelles et pour lesquelles un financement supplémentaire de 40 millions d'euros est prévu d'ici à 2018. Il reprend des mesures de la «*Grande mobilisation de l'École pour les valeurs démocratiques*», une initiative¹⁴ lancée en 2015 en réponse aux attaques terroristes qui ont frappé Paris en janvier 2015.

Parmi les principales mesures figurent:

- un numéro vert national (Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation) que toute personne dans le besoin peut appeler pour être écoutée et recevoir des informations. Les familles peuvent ensuite être orientées vers les services compétents en vue d'un accompagnement;
- la nomination d'une personne chargée de surveiller les phénomènes de radicalisation au niveau régional/départemental. Ce «référé radicalisation» fait partie d'une cellule interministérielle.

La contribution de l'éducation et de la recherche s'articule autour de cinq axes:

- Prévention: un nouveau «Parcours citoyen», axé sur l'enseignement civique, l'éducation aux médias et l'esprit critique, est enseigné de l'école élémentaire à la terminale.

¹⁰ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

¹¹ À la rentrée scolaire 2015/2016, leur taux de participation était de 19,3 % dans les zones d'éducation prioritaire, un chiffre qui demeure largement inférieur à l'objectif de 30 % d'ici à 2017 et de 50 % dans les zones d'«éducation prioritaire renforcée» (REP+). Une augmentation de leur participation est prévue lors des années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

¹² Voir Van Driel et al. (2016).

¹³ Ce nouveau plan remplace celui adopté en 2014.

¹⁴ Il prévoit 11 mesures organisées sous quatre rubriques: 1) laïcité et valeurs républicaines; 2) citoyenneté; 3) combat contre les inégalités et amélioration de la mixité sociale; et 4) enseignement supérieur et recherche.

- «Repérage et signalement»: les professionnels de l'éducation doivent repérer le plus tôt possible les signes de radicalisation dans les écoles¹⁵, les signaler en utilisant des circuits bien définis et chercher une aide. Un livret «Prévenir la radicalisation des jeunes» fait partie des outils mis à la disposition des enseignants. Parmi plus de 12 millions d'élèves, 857 cas de suspicions de radicalisation ont été signalés lors de l'année scolaire 2014/015.
- Soutien et suivi des étudiants à risque: une approche globale est adoptée en concertation avec la famille. Au besoin, une cellule de suivi est également mise en place dans les établissements scolaires. Les chefs d'établissement travaillent en coopération avec le «référént radicalisation».
- Formation des acteurs du système éducatif: de la documentation, des formations et des ressources en ligne sont mises à leur disposition depuis 2015¹⁶. Les autorités encouragent les milieux scolaires et le «référént radicalisation» à travailler avec des acteurs extérieurs au niveau local, en particulier, une nouveauté, avec les représentants de l'Islam (N' Gahane P¹⁷, 2016).
- Recherche: un rapport sur la contribution de la recherche à la lutte contre la radicalisation préconise que les politiques tiennent mieux compte des résultats de la recherche (Athena 2016). En 2016/2017, les programmes de recherche dans ce domaine seront subventionnés à hauteur de EUR 650 000.

Le monde politique soutient fermement la contribution de l'éducation à la prévention de la radicalisation violente. Il existe également une prise de conscience que, pour être couronnées de succès, les mesures visant à prévenir la radicalisation doivent s'inscrire dans une éducation inclusive. Il s'agit notamment de préparer les enseignants français à une population scolaire multiculturelle et à des débats contradictoires avec leurs élèves. La réforme de l'éducation de 2013 vise à relever ces défis. Les débats publics actuels portent en particulier sur le manque de données sur l'appartenance ethnique et l'enseignement de la religion, sans que cela soit perçu comme une menace pour la laïcité.

5. Moderniser l'enseignement scolaire

La qualité des enseignants influe sur la qualité de l'enseignement. Il apparaît cependant que la formation continue des enseignants n'est pas bien mise à profit pour acquérir des compétences, ni reconnue pour l'évolution de leur carrière. L'enquête internationale sur l'enseignement et l'apprentissage (TALIS), publiée en 2013 par l'OCDE, révèle que les enseignants français ne sont pas habitués à adopter des pratiques collaboratives et que la participation à des formations à l'enseignement en milieu multiculturel et multilingue (3,6 %) est très nettement inférieure à la moyenne de l'UE (OCDE 2014). Il est difficile d'attirer les enseignants les plus appropriés et les plus expérimentés dans les écoles défavorisées.

La réforme de l'enseignement obligatoire met fortement l'accent sur de nouvelles approches pédagogiques, en particulier l'enseignement collaboratif, la formation pédagogique pour une meilleure inclusion et le recours approprié aux technologies de l'information et de la communication dans l'éducation. Elle s'accompagne d'une réforme de la formation initiale et continue des enseignants. D'après les conclusions d'une évaluation récente (IGEN-IGAENR 2015), les 30 écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)¹⁸ agréées en 2013 pour la formation initiale et continue du personnel enseignant fonctionnent à présent sans problèmes au quotidien. Pour qu'elles puissent réaliser leurs objectifs, d'autres améliorations sont toutefois nécessaires pour la

¹⁵ Les contrôles des élèves qui suivent un enseignement à domicile et des établissements d'enseignement sans contrat avec l'État ont également été renforcés.

¹⁶ <http://eduscol.education.fr/cid100811/prevention-de-la-radicalisation.html>.

¹⁷ Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, 2014-2016.

¹⁸ Les ESPE (une par *académie*) sont affiliées aux universités et préparent aux nouveaux masters «Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation» (MEES) et aux concours de recrutement des enseignants.

formation continue et le transfert des résultats de la recherche vers la formation. En ce qui concerne les nouvelles approches pédagogiques, les principales mesures porteront en 2016/2017 sur la mise en œuvre du plan «École numérique» (Eurydice 2016).

La réforme de l'enseignement secondaire de premier cycle (collège)¹⁹ (, dernier volet majeur de la réforme de l'enseignement obligatoire, est entrée en vigueur en septembre 2016. Par rapport aux précédentes réformes de l'enseignement secondaire de premier cycle, celle-ci est la plus vaste dans la mesure où elle prévoit de nouveaux programmes, de nouvelles méthodes collaboratives et pédagogiques, une réorganisation du temps scolaire et une autonomie accrue pour les écoles. Sa réussite dépendra en particulier de la capacité des chefs d'établissement et des enseignants à accroître leur collaboration et à adopter de nouvelles méthodes de travail.

Le plan «Éducation prioritaire» prévoit des mesures²⁰ pour attirer et aider les enseignants dans les écoles les plus défavorisées. La réforme ne couvre toutefois pas le système d'affectation des enseignants (qui ne donne pas aux chefs d'établissement une autonomie dans le recrutement), ni l'évaluation des enseignants, ni la gestion des carrières.

Pour rendre la profession d'enseignant plus attrayante, le gouvernement a annoncé en juin 2016 une revalorisation des traitements des enseignants et du personnel, qui sera étalée entre 2017 et 2020. Ce plan de revalorisation d'un milliard d'euros devrait aider à pourvoir les postes vacants²¹. Il reste à voir si cela s'accompagnera d'un changement dans la gestion très centralisée et linéaire des carrières, et si la participation à des activités de formation continue deviendra un véritable levier pour la gestion des ressources humaines, comme il a été recommandé par la Cour des comptes.

La réforme de l'enseignement obligatoire est en cours, mais n'a pas encore été pleinement mise en œuvre (Comité de suivi 2015). La réforme est encore loin d'être appliquée sur le terrain pour les trois grands points examinés par le comité de suivi de la loi de refondation de l'école, à savoir l'éducation (pré)primaire, la formation initiale des enseignants et l'engagement des parents (Commission européenne 2016). Le comité demande aux enseignants d'adhérer à la réforme et aux autorités nationales de continuer à les soutenir.

6. Moderniser l'enseignement supérieur

Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur, chez les 30-34 ans, a encore augmenté en 2015, passant à 45,1 %, soit un chiffre bien supérieur à la moyenne de 38,7 % de l'UE. Les femmes l'emportent de loin sur les hommes (49,6 % contre 40,3 %). En 2014, la France se situait à 1,5 point de pourcentage de son objectif national de 50 % de diplômés de l'enseignement supérieur, niveau premier cycle 'licence', en 2017 pour les 17-33 ans²². Le taux de diplômés chez les personnes nées à l'étranger est inférieur à celui des personnes nées en France (38,7 % contre 46,1 % en 2015).

Le taux de réussite des diplômés de l'enseignement supérieur était plus élevé que la moyenne de l'OCDE (80 % contre 68 %) en 2011 (OCDE 2013a), mais le taux d'inscription était inférieur en comparaison internationale. Malgré le taux élevé de diplômés de l'enseignement supérieur et une mobilité sociale améliorée, l'équité en matière d'accès à l'enseignement supérieur et de réussite reste problématique²³ (MENESR 2015b).

¹⁹ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

²⁰ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

²¹ Depuis 2013, la profession d'enseignant semble être plus attrayante. On assiste en effet à une augmentation du nombre de candidats au concours pour devenir enseignants.

²² Pour plus d'informations sur l'indicateur français, voir http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/Files/Farandole/ressources/2015/rap/html/DRGPGMOBJINDPGM150.htm

²³ L'accès à l'enseignement supérieur et la réussite varient fortement en fonction du parcours scolaire antérieur. Ainsi, alors que 33,2 % des étudiants de la promotion «génération 2009» titulaires d'un baccalauréat général terminent le premier cycle d'études dans le délai imparti, seuls 3 % des détenteurs d'un baccalauréat professionnel et 8,7 % des titulaires d'un baccalauréat technologique y parviennent.

Le taux d'emploi des diplômés récents de l'enseignement supérieur²⁴ a continué de baisser et est à présent inférieur à la moyenne de l'UE (79,2 % contre 81,9 %). L'employabilité des doctorants et leur intégration limitée dans le secteur privé sont des sujets de préoccupation (Cour des comptes 2016). D'une manière générale, le renforcement du lien entre l'éducation et le marché du travail²⁵ est identifié comme à améliorer. Pour les étudiants issus de l'immigration, être titulaire d'un bon diplôme n'est pas une garantie suffisante de trouver facilement un emploi. En moyenne, ils auront toujours davantage de difficultés, avec toutefois des différences en fonction de leur pays d'origine (INED 2015).

La réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche (2013-2017) est maintenant dans sa quatrième année de mise en œuvre. En plus des mesures visant à favoriser l'équité²⁶, l'éducation numérique est présentée comme un outil permettant d'améliorer la réussite des étudiants.

Pour améliorer l'employabilité des étudiants, des mesures destinées à développer la formation par le travail et l'entrepreneuriat étudiant continuent d'être prises, et les premiers résultats sont positifs. Un rapport préconise toutefois un renforcement important du lien entre l'éducation et le monde professionnel à un stade plus précoce de l'enseignement obligatoire. Ce renforcement doit s'appuyer sur une évaluation interministérielle pilotée par le ministère de l'éducation, ainsi que sur des partenariats régionaux plus solides (Demontès 2015) entre les différents acteurs. Une enquête nationale pilote sur l'intégration des doctorants sur le marché du travail a été lancée en décembre 2015. Les mesures destinées à inscrire et à intégrer les migrants nouvellement arrivés dans l'enseignement supérieur sont le plus souvent prises par les établissements. Des bourses nationales sont également disponibles pour ces étudiants.

L'augmentation constante du nombre d'étudiants devrait se poursuivre au cours de la prochaine décennie. Dans un contexte de restrictions budgétaires (voir section 2) et étant donné que la plupart des étudiants du supérieur s'inscrivent à l'université, cette augmentation de la population étudiante met à rude épreuve le système universitaire, dont les droits d'inscription sont peu élevés et l'accès est ouvert. Certains dénoncent également les nouveaux mécanismes mis en place pour réguler le nombre d'étudiants dans les facultés ou les spécialisations où il y a plus d'inscrits que de places disponibles. Le nouveau contrat pluriannuel entre l'État et les «communautés d'universités et d'établissements» (COMUE) devrait permettre d'améliorer la qualité des dépenses et de la gouvernance, bien que les universités manquent toujours d'autonomie dans la gestion des ressources humaines (Cour des comptes 2015b). Un débat public est actuellement mené sur l'avenir de l'enseignement supérieur (France stratégie 2016) en vue de tenter d'apporter des réponses à ces questions et de formuler des recommandations.

Si l'absence de suivi global de la réforme rend difficile l'évaluation des progrès réalisés jusqu'à présent, la mise en œuvre de la réforme semble progresser dans de nombreux domaines, bien qu'elle soit loin d'être achevée sur le terrain.

7. Moderniser l'enseignement et la formation professionnels et promouvoir la formation des adultes

En 2014, la participation d'étudiants du second cycle de l'enseignement secondaire²⁷ à l'enseignement et à la formation professionnels (EFP) a légèrement baissé par rapport à 2013 (42,7 % contre 43 %). En 2015, le taux d'emploi des diplômés récents de l'EFP²⁸ était bien inférieur à la moyenne de l'UE (61,6 % contre 73 %). En revanche, le nombre d'étudiants ayant obtenu un baccalauréat professionnel est passé de 156 063 en 2011 à 190 773 en 2014 (MENSER 2015). En dépit du taux de participation des adultes à l'apprentissage tout au

²⁴ Les personnes de 20-34 ans qui ont quitté l'enseignement supérieur entre un et trois ans avant l'année de référence.

²⁵ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2016).

²⁶ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

²⁷ CITE 3.

²⁸ Les personnes de 20-34 ans, dont le plus haut niveau d'instruction est le second cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou le post-secondaire non supérieur (CITE 4), qui ont obtenu leur diplôme un à trois ans avant l'année de référence et qui ne sont actuellement inscrites à aucun cycle d'enseignement ou de formation formel ou non formel.

long de la vie, la France fait figure de mauvais élève dans l'apprentissage des compétences de base et des compétences entrepreneuriales chez les adultes²⁹. Le niveau d'aptitude des adultes en matière de lecture, d'écriture et de calcul pour celles et ceux qui ont suivi au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire est parmi les plus faibles de l'UE (OCDE 2013b). L'accès à l'apprentissage tout au long de la vie reste plus difficile pour les personnes plus âgées, les demandeurs d'emploi, les employés des petites entreprises et les personnes peu qualifiées.

Durant l'année scolaire 2014/2015, le nombre de jeunes en apprentissage a baissé de 4 % à 405 882 apprentis, bien en deçà de l'objectif national de 500 000 apprentis d'ici à 2017. Si la tendance est à la baisse pour les formations en apprentissage de niveau inférieur au baccalauréat, elle est en revanche à la hausse pour celles d'un niveau d'instruction supérieur. Depuis la fin de 2015, on observe les premiers signes d'une augmentation du nombre de contrats d'apprentissage. Cette hausse s'explique probablement par l'instauration en 2015 d'une prime pour les petites entreprises qui engagent un employé de moins de 18 ans, ainsi que par l'augmentation du nombre d'apprentis travaillant dans le secteur public.

Ceux qui ont terminé une formation en apprentissage affichent un taux d'emploi bien supérieur à celui des diplômés des lycées professionnels³⁰ (DEPP 2016c et 2016d). Le système de la formation en apprentissage a toutefois été critiqué pour son manque d'adaptabilité aux besoins des entreprises (CAE 2014), ainsi que pour ses disparités régionales (DARES 2015, CNEFOP 2014). Pour faciliter l'accès aux formations en apprentissage et répondre aux besoins du marché du travail, il a été décidé d'ouvrir 85 titres professionnels à l'apprentissage.

L'EFP en milieu scolaire a également été critiqué pour ses mauvais résultats en matière d'intégration sur le marché du travail dans certaines activités tertiaires, les programmes n'étant plus adaptés à l'évolution du marché du travail (CNESCO 2016). En réponse, le ministère de l'éducation va ouvrir 500 nouvelles formations professionnelles³¹ d'ici à 2017 dans des secteurs porteurs en matière de création d'emplois. Parallèlement, un récent rapport (IGEN-IGAENR 2016) propose de réduire le nombre élevé de formations professionnelles initiales, estimant que la grande majorité des stagiaires ne sont inscrits que dans un petit nombre d'entre elles. L'État et les régions se sont accordés sur la création de synergies entre les formations professionnelles en milieu scolaire et par le travail, afin d'offrir aux étudiants de l'EFP des formations plus flexibles.

La mise en œuvre de la réforme de 2014 de l'apprentissage tout au long de la vie et de la formation professionnelle (continue) se poursuit. En ce qui concerne la formation professionnelle continue, des mesures supplémentaires ont ciblé les chômeurs et les personnes peu qualifiées. Un plan lancé en 2016 et financé à hauteur d'un milliard d'euros prévoit la création de 500 000 possibilités de formation supplémentaires pour les demandeurs d'emploi³² dans des secteurs aux perspectives d'emploi et économiques positives. Le gouvernement et la plupart des conseils régionaux, qui partagent la responsabilité du plan, ont déjà signé des conventions de mise en œuvre. La loi El Khomri (ou loi travail) vise également à améliorer l'accès à la formation pour les employés non qualifiés et à créer une base de données pour recenser les formations suivies et leurs résultats potentiels au niveau de l'emploi.

8. Références

ANR (2015), Investissements d'avenir. Initiatives d'Excellence En Formations Innovantes. Synthèse du suivi (2012-2015). Relevés de dépenses, Compte rendu d'activités, Indicateurs, <http://www.agence-nationale-recherche.fr/fileadmin/documents/2015/ANR-rapport-IDEFI-suivi-2012-2015.pdf>

Athena (2016), Recherches sur les radicalisations, les formes de violence qui en résultent et la manière dont les sociétés les préviennent et s'en protègent. État des lieux, propositions, actions. Rapport remis à M. Thierry MANDON, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, http://www.allianceathena.fr/sites/default/files/Rapport_Radicalisation_ATHENA.pdf

²⁹ Pour plus d'informations, voir Commission européenne (2015).

³⁰ Il existe un écart de près de 20 points de pourcentage dans leur statut professionnel.

³¹ En alternance (à la fois en milieu scolaire et en entreprise).

³² Cette loi devrait porter le nombre d'actions de formation au bénéfice des personnes en recherche d'emploi à un million. 300 000 cours de formation devraient cibler spécifiquement les demandeurs d'emploi de longue durée ou les personnes non diplômées.

- Campus France (2016), Journée mondiale des réfugiés, <http://www.campusfrance.org/fr/actualite/journee-mondiale-des-refugies-le-20-juin-2016>
- Cour des comptes (2015a), Le coût du Lycée, <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Le-cout-du-lycee>
- Cour des comptes (2015b), Rapport sur l'autonomie des universités, 30 septembre 2015 <https://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-autonomie-financiere-des-universites-une-reforme-a-poursuivre>
- Cour des comptes (2015c), Référé sur la formation continue des enseignants, 14 avril 2015, <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/La-formation-continue-des-enseignants>
- Cour des comptes (2016), Référé sur l'intégration professionnelle des jeunes docteurs, <https://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/L-insertion-professionnelle-des-jeunes-docteurs>
- CAE (Conseil d'Analyse Économique) (2014), L'apprentissage au service de l'emploi, Note du CAE n° 19 (décembre 2014), <http://www.cae-eco.fr/L-apprentissage-au-service-de-l-emploi.html>
- Demontès C. (2015), Évaluation du partenariat de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur avec le monde économique pour l'insertion professionnelle des jeunes, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Insertion_professionnelle/30/4/rapportdemondes_491304.pdf
- CNEFOP (Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles) (2015), Rapport apprentissage 2015 (janvier 2015, données 2012), <http://www.cnefop.gouv.fr/rapports-et-avis/rapports/rapport-apprentissage-2015.html>
- CNESCO (Conseil national d'évaluation scolaire) (2015), Mixités sociale, scolaire et ethnoculturelle à l'école: quelles politiques pour la réussite de tous les élèves? Dossier de synthèse, <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2015/12/Dossier-de-synthese.pdf>
- Comité de suivi de la Loi de refondation de l'école (2015), Rapport annuel au parlement, 13 novembre 2015, http://www2.assemblee-nationale.fr/static/14/comaffcult/suivi_loi_%C3%A9cole_synthese.pdf
- DEPP (2015a), La scolarisation des élèves allophones, Note d'information n° 35, octobre 2015, <http://www.education.gouv.fr/cid58968/annee-scolaire-2014-2015-52-500-eleves-allophones-scolarises-dont-15-300-l-etaient-deja-l-annee-precedente.html>
- DEPP (2016a), La scolarisation à deux ans: en éducation prioritaire, un enfant sur cinq va à l'école dès deux ans, Note d'information n° 19, juin 2016, <http://www.education.gouv.fr/cid80263/la-scolarisation-a-deux-ans-en-education-prioritaire-un-enfant-sur-cinq-va-a-l-ecole-des-deux-ans.html>
- DEPP (2016b), Parcours scolaires, diplômes, insertion, Note d'information n° 17, juin 2016, <http://www.education.gouv.fr/cid101813/parmi-les-eleves-qui-etaient-en-difficulte-scolaire-en-troisieme-un-sur-deux-a-obtenu-son-baccalaureat.html>
- DEPP (2016c), Le niveau de formation et de diplôme pour obtenir un emploi: déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels, Note d'information, n° 12, mai 2016.
- DEPP (2016d), Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis, Note d'information, n° 13, mai 2016.
- Commission européenne (2015a), Rapport de suivi de l'éducation et de la formation 2015 – Volume 2, France, http://ec.europa.eu/education/tools/docs/2015/monitor2015-france_en.pdf
- Commission européenne (2016), Rapport 2016 pour la France contenant un bilan approfondi sur la prévention et la correction des déséquilibres macroéconomiques, http://ec.europa.eu/europe2020/pdf/csr2016/cr2016_france_fr.pdf
- Eurydice/Commission européenne (2016), Pays — France, https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/France_fr:Aperçu_des_principaux_éléments
- France stratégie (2016), France stratégie 2017-2027, Quelles priorités éducatives, <http://francestrategie1727.fr/>
- IGEN (2015), Grande pauvreté et réussite scolaire, mai 2015, <http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>
- IGEN-IGAENR (2015), Rapport sur le suivi de la mise en place des ESPE au cours de l'année 2014-2015 (IGEN-IGAENR), octobre 2015, <http://www.education.gouv.fr/cid95171/rapport-sur-le-suivi-de-la-mise-en-place-des-espe-au-cours-de-l-annee-2014-2015-igen-igaenr.html>

IGEN-IGAENR (2016), Rapport Cartographie de l'enseignement professionnel, juillet 2016, <http://www.education.gouv.fr/cid105977/cartographie-de-l-enseignement-professionnel-rapport-igen-igaenr.html>

INED (2015), Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France, <https://www.ined.fr/fr/publications/grandes-enquetes/trajectoires-et-origines/>

MENESR (2015a), Note d'information 15.02, Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023, http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2015/86/8/NI_ESR_15_02_410868.pdf

MENESR (2015b), Repères & Références Statistiques (RERS), Enseignements, la formation et la recherche, <http://www.education.gouv.fr/cid57096/reperes-et-references-statistiques.html>

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, N. Vallaud-Belkacem (2015), compte rendu n° 47 2015-2016, Commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes, <http://www2.assemblee-nationale.fr/14/autres-commissions/commissions-d-enquete/surveillance-des-filieres-et-des-individus-djihadistes>

Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2016), Budget 2017, Hausse historique pour l'éducation nationale et la recherche, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid104597/budget-2017-hausse-historique-pour-l-education-nationale-l-enseignement-superieur-et-la-recherche.html>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015b), La grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République. La concrétisation de ces mesures, Fiche 25, http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree/32/2/2015_rentreescolaire_fiche_25_456322.pdf

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015c), Dossier de presse pour l'année scolaire 2015-2016, Fiche 21, http://cache.media.education.gouv.fr/file/DP_rentree/31/4/2015_rentreescolaire_fiche_21_456314.pdf

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2016a), Résultats de la session de juin du baccalauréat 2016, <http://www.education.gouv.fr/cid104721/resultats-de-la-session-de-juin-du-baccalaureat-2016.html>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2016b), Réussir le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, <http://www.education.gouv.fr/cid100706/mobilisation-de-tous-les-acteurs-pour-reussir-le-developpement-de-la-scolarisation-des-enfants-de-moins-de-trois-ans.html>

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (2015), Réponse à la publication de l'EAG 2015, <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid95879/rapport-de-l-ocde-sur-l-enseignement-superieur.htm>

N'Gahane, P. (2016), Présentation et enjeux de la formation au pilotage de la prévention de la radicalisation des jeunes en milieu scolaire, http://www.esen.education.fr/fileadmin/user_upload/Modules/Ressources/Conferences/15-16/ngahane_p/co/ngahane_p_radicalisation.html

OCDE (2013a), Regards sur l'éducation 2013. Les indicateurs de l'OCDE, [https://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20\(Fr\)--post-B%C3%A0T%2013%2009%202013%20\(eBook\)-v12.pdf](https://www.oecd.org/fr/edu/eag2013%20(Fr)--post-B%C3%A0T%2013%2009%202013%20(eBook)-v12.pdf)

OCDE (2013b), Programme de l'OCDE pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PIAAC), <http://www.oecd.org/fr/competences/piaac/>

OCDE (2013c), Résultats du PISA 2012. Savoirs et savoir-faire des élèves. Performances des élèves en mathématiques, en compréhension de l'écrit et en sciences (Volume I), <https://www.oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-results-volume-I-FR.pdf>

OCDE (2014), TALIS 2013 Results: An International Perspective on Teaching and Learning, table 4.10 Paris: Éditions OCDE, http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/education/talis-2013-results_9789264196261-en#.V-Uav_77Wcw

OCDE (2015a), Regards sur l'éducation 2015. Les indicateurs de l'OCDE, <http://www.oecd.org/education/education-at-a-glance-19991487.htm>

OCDE (2015b), Débats sur les politiques migratoires n° 6. L'école est-elle (encore) un des principaux vecteurs d'intégration en France?, <http://www.oecd.org/migration/mig/is-school-still-one-of-the-main-routes-of-integration-in-france.pdf>

OCDE (2016a), Low-Performing Students: Why They Fall Behind and How to Help Them Succeed - country note France, <http://www.oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-low-performers-France-ENG.pdf>

Van Driel, B., Darmody, M., Kerzil, J. (2016), Politiques et pratiques en matière d'éducation pour favoriser la tolérance, le respect de la diversité et la responsabilité civique chez les enfants et les jeunes de l'UE, *rapport NESET II*, http://ec.europa.eu/education/library/study/2016/neset-education-tolerance-2016_en.pdf

9. Annexe. Sources des principaux indicateurs

Indicateur	Eurostat, code des données en ligne
Jeunes déscolarisés	edat_lfse_02 + edat_lfse_14
Taux de réussite dans l'enseignement supérieur	edat_lfse_03 + edat_lfs_9912
Éducation et accueil des jeunes enfants	educ_uoe_enra10
Taux d'emploi des diplômés récents	edat_lfse_24
Dépenses publiques consacrées à l'éducation en % du PIB	gov_10a_exp
Dépenses en faveur des établissements d'enseignement publics et privés par élève	educ_uoe_fini04
Mobilité à des fins d'apprentissage	educ_uoe_mobg03
Participation des adultes à l'apprentissage tout au long de la vie	trng_lfse_01

Toute observation ou question relative à ce rapport est la bienvenue et peut être envoyée par courrier électronique à:
 Patricia DE SMET
patricia.de-smet@ec.europa.eu
 ou
EAC-UNITE-A2@ec.europa.eu

